



## Refus de délivrer ma nouvelle carte

Par **sebastien335**, le **27/09/2013** à **10:01**

bonjour

alors voilà j'ai un compte perso irréprochable et un compte joint à découvert

ma carte bancaire pour le perso expire dans 3 jours et ils ne veulent pas me donner la nouvelle

car soit disant l'informatique bloque la procédure vu que le compte joint et dans le négatif

ont-ils le droit ?

Merci d'avance

Par **Lag0**, le **27/09/2013** à **10:19**

Bonjour,

Oui, bien entendu.

La carte bancaire est un service rendu par la banque qui n'a aucun caractère obligatoire. La banque reste seule juge pour délivrer ou refuser de délivrer une carte bancaire.

Par **sebastien335**, le **27/09/2013** à **10:28**

ok merci

et peuvent ils prendre l'argent de mon compte perso pour combler le découvert du compte joint ?